



## Tarification 2018 et modalités d'inscriptions

### Rabais offerts aux citoyens de Lac-Beauport :

- ▶ 40\$ de rabais par semaine, dès la première semaine, pour le premier enfant.
- ▶ 45\$ de rabais par semaine, dès la première semaine, pour le deuxième enfant.

### Rabais offerts aux non-résidents :

- ▶ 15\$ de rabais par semaine, pour un 2e enfant de la même famille.
- ▶ Une semaine gratuite (la moins dispendieuse) à l'inscription de 8 semaines de camp pour le même enfant.

### MODALITÉS

1. Inscription en ligne à [www.lesaisonnier.net](http://www.lesaisonnier.net) ou avec la fiche d'inscription papier disponible à l'administration ou sur Internet. Les modes de paiements disponibles sont les suivants : chèque, argent comptant, carte de débit, carte de crédit.
2. Participation au concours pour toute inscription en ligne avant le 1<sup>er</sup> avril 2018. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la programmation 2018 affichée sur le site internet du Centre de plein air le Saisonnier.
3. Chaque changement à l'inscription effectué après le 1<sup>er</sup> juin 2018 sera assujéti à des frais de 5 \$ par changement.
4. Des frais de 30 \$ seront demandés pour tout chèque sans provision.
5. Le service de garde est inclus dans la tarification lors d'une inscription au camp. Le service de garde est offert à partir de 7h00 jusqu'à 9h00 le matin et de 16h à 18 h le soir. Des frais de 5 \$ par tranche de 15 minutes de retard seront exigés et payables à chaque utilisation.
6. Les frais de l'inscription au camp sont payables en totalité sur réception ou selon les modalités suivantes :
  - 1<sup>er</sup> paiement : 50% du montant total payable à l'inscription.
  - 2<sup>e</sup> paiement : Balance du solde payable au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2018.
7. Toute inscription effectuée après le 1er juin 2018 doit être payée en totalité au moment de la réception de votre facturation finale.

## **POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT**

1. Si l'enfant s'absente pour une cause justifiée (maladie ou mortalité) les frais de camps pourront être remboursés au prorata du temps passé au camp. Une preuve justificative sera tout de même exigée avant d'effectuer un remboursement.
2. Une annulation sans frais peut être effectuée avant le 1er juin 2018. Pour une annulation après cette date, des frais administratifs de 30\$ seront retenus de la facturation.
3. Aucun remboursement n'est possible si l'annulation survient 30 jours avant le début de la première journée du programme choisi.
4. Le Saisonnier se garde le droit d'annuler un programme advenant un nombre insuffisant d'inscription. Dans ce cas, le remboursement sera complet.